

# BULLETIN NATIONAL

## HEBDOMADAIRE.

NRO. IO.



### Jugement Criminel.

Tes personnes qui avaient été arrêtées pour s'être trouvées dans la <sup>Le 3</sup> foule, compagnie des excès du 28 Juin, & qu'on a du considérer plus <sup>4 & 5</sup> tôt comme entraînées que comme complices, ont été fortement admis <sup>Août.</sup> nestées; on leur a représenté combien il leur importe de laver leur faute dans le sang de l'ennemi.

### Conseil.

La Commission du Bon Ordre de la Terre de Chelm annonce au Conseil, qu'elle est entrée en fonctions.

Le Citoyen Thadée Klave, Président de Grodno, représente au Conseil, que son grand âge ne lui permet plus de remplir cette place; il demande d'être remplacé par le Citoyen François Boufal, & propose le Citoyen Ignace Lachnicki, pour Vice-Président. Renvoyé au Comité Central de Lithuanie.

Sur la demande du Généralissime, le Conseil enjoint au Département des Finances, de débourser pour les besoins de l'Armée la somme de 800,000 florins.

Le Département de Guerre ayant demandé au Conseil, qu'il soit ordonné au Citoyen Meisner, Banquier à Varsovie, de rendre au trésor les sommes qu'il en a reçu, sur des assignations de la ci-devant Commission du Trésor, en vertu d'un Sancitum de la soi-disant

te Confédération de Targowita; cet objet a été renvoyé au Département des Finances, pour effectuer cette restitution.

Le Conseil a accepté un projet du Département de Sureté, concernant les déserteurs Prussiens; ceux qui le désireront pourront entrer au service de la République; on procurera à ceux qui ne voudront pas s'engager les moyens de se transporter où bon leur semblera.

Sur la représentation du Citoyen Joseph Fergiss, Commissaire du Conseil dans le District de Kowno, que les fermiers des Starosties en foulent les habitans, le Conseil décrète, que la diminution des corvées s'étend inclusivement aux habitans des bourgs de la République.

Le Conseil a requis le Département des Finances, de payer à celui de Subsistance, la somme de 400,000 florins en obligations du trésor, pour l'approvisionnement de la Capitale.

*Décret sur l'établissement des billets du trésor,  
par le Conseil Suprême National.*

Les besoins urgents, même indispensables, de la République, (puisque il s'agit de la délivrer au plutôt de l'oppression étrangère) la stagnation momentanée du numéraire, la difficulté de s'en procurer de l'étranger, l'impossibilité de priver trop les Citoyens de l'argent comptant, plus encore la crainte de les surcharger par de nouveaux impôts, en ce moment, où la Nation a le droit de faire usage de ses propriétés Nationales, nous obligent de recourir à des moyens & à des mesures extraordinaires, propres à subvenir aux besoins de l'Etat, à étayer l'Insurrection Nationale & à redonner l'impulsion à la circulation du numéraire, arrêtée à présent.

Pour y parvenir, le Conseil Suprême National établit des billets du trésor, qui dans tous les Etats de la République auront un cours égal à celui de l'argent en espèces, dans la proportion avec l'argent monnayé, de 84 $\frac{1}{2}$  florins d'un marc d'argent fin de Cologne.

Pour donner à ces billets tout le crédit nécessaire, le Conseil décrète & étend leur hypothèque sur tous les domaines Nationaux, ac-

tuellement au pouvoir de la Nation, ou qui y tomberont à l'avenir. Pour acquit des dits billets, il sera vendu pour la somme de 10 millions de florins de Pologne, de biens Nationaux, au plus tard dans un an, à compter de la date du présent décret, & ainsi de suite, d'année en année pour la somme de 10 millions, jusqu'à l'entier amortissement des billets du trésor.

Quiconque achètera des domaines Nationaux, sera non seulement libre d'en payer la valeur en billets du trésor, mais le 5 pour cent sera bonifié aux acquereurs de ce genre.

Tout Indigène, tout étranger professant la religion Chrétienne, pourront sans exception quelconque, acheter les dits biens.

Les billets du trésor rentrés par la vente des biens Nationaux, seront brûlés publiquement.

Ayant ainsi assuré l'hypothèque de ces billets, mis leur sûreté hors de doute, leur ayant même attribué un avantage dont ne jouit pas le numéraire, nous ordonnons que les billets du trésor seront reçus en payement par un chacun, soit pour des productions du pays, soit pour marchandises, la main-d'œuvre, le loyer, les intérêts des emprunts, exceptant seulement les capitaux qui ont été prêtés avant le présent établissement, lesquels devront être remboursés dans les mêmes espèces stipulées dans le contrat d'emprunt.

Celui qui refusera d'accepter les dits billets en payement des objets énoncés ci-dessus, sera puni par Jugement de la Police du lieu, selon sa contravention, savoir: il payera, au profit du trésor public, au premier refus, 10 pour cent, au second 20, de la valeur des billets qu'il aura refusé, & sera toutes fois obligé de les accepter; au troisième refus, s'il s'agit de marchandises ou de productions, elles seront confisquées au profit du trésor: & vendues à l'acheteur le même prix qu'on en avait exigé; s'il est question de main-d'œuvre ou d'intérêts, l'autorité du lieu aura droit de quittancer le débiteur, & séquestre au profit du trésor les billets refusés par le créancier.

Les billets du trésor seront reçus en entier pour l'acquit des impôts publics. Cependant, comme il y a bien des objets qu'il faut absolument payer comptant, en tems de guerre, tant que durera celle-ci, la moitié des impôts devra être payée en argent.

Quelque considérable que soit l'hypothéque des billets du trésor, & quoique les biens Nationaux soient évalués à des sommes immenses, comme une médiocre suffit en ce moment aux besoins de la République, il ne sera fabriqué à présent que pour 60 millions de florins de Pologne de billets. La classification en sera faite par la Direction & soumise à l'approbation du Conseil.

L'exemple chez d'autres Nations, autorisant une juste crainte que ces billets ne soient falsifiés, le Conseil statue la confiscation des biens & la peine de mort contre tout falsificateur; & déclare que le trésor de la République payera sans délai 50 mille florins à tout délateur de contrefactions, dès que le délateur aura livré le coupable à la Justice & que celui-ci aura été convaincu. S'il se trouve une bande de contre-faiseurs, permis à chacun d'entr'eux de se porter délateur de ses complices, celui-là sera non seulement exempt de la peine statuée contre les falsificateurs, mais même s'il livre ses complices il obtiendra la récompense de 50 mille florins promise au délateur. S'il ne parvient à en livrer qu'une partie, il ne recevra de cet argent qu'en proportion du nombre des coupables qu'il aura livré au Jugement; s'il n'en livre aucun, il sera exempt de la peine de mort, mais condamné à une prison civile perpétuelle.

Pour mettre au plutôt à exécution l'établissement de ces billets, le Conseil Suprême nomme une Direction chargée de présenter un projet des différens modes à donner à ces billets; projet que la Direction soumettra à l'approbation du Conseil.

Lorsqu'un billet du trésor sera usé, il pourra être échangé contre un de même valeur; la Direction informera le public du lieu & de la manière dont pourront se faire ses échanges. Donné le 2 Juin.

La Direction établie par le décret ci-dessus ayant exécuté, comme on vient de le voir, les ordres du Conseil à cet égard, cette Magistrature Suprême a organisé une Direction permanente de 21 membres, tant Directeurs, qu'Assesseurs, dont 7 Directeurs & 7 Assesseurs pensionnés, les 7 autres non pensionnés.

*Le 6 Août.* Sur les représentations du Département des Finances, le Conseil a enjoint à son Président de signer 100 obligations de 300 florins, 48 de 500 & de les remettre à ce Département.

En égard à l'âge avancé du Citoyen Jean Skarzynski, Chambellan de Lomza, Commissaire du Bon Ordre dans cette Terre, le Conseil l'a relevé de ses fonctions, recommandant à la Commission le choix d'un autre Citoyen vertueux.

Le Citoyen Florian Laskowski a présenté une requête pour être rétabli dans son emploi à la Police. La perte de son fils, Capitaine d'Artillerie, qui vient d'être tué à sa batterie & qui partageait sa paye avec son père, le laisse sans moyen d'exister. Le Conseil a renvoyé cette affaire au Magistrat de Varsovie, en lui recommandant d'avoir égard à la situation de ce Citoyen.

### *Sous la Présidence du Citoyen Sulistrowski.*

Dans son rapport en date du 5 d'Août, le Général Karwoski, informe le Conseil de la mauvaise position locale des armées de la République sur la Narew; communiqué au Comandant du Duché de Mazovie.

*Le 7 Août.*

Le Conseil a enjoint à la Commission du Bon Ordre du Palatinat de Lublin, de hâter l'exécution des Universaux qui lui ont été transmis.

La Direction des billets du trésor propose des Commissaires pour la signature des dits billets; approuvé par le Conseil.

La Députation de la Poste, qui fait partie du Département de Sureté, n'ayant été établie, qu'afin que les lettres arrivantes soient examinées à Varsovie, une double révision devient inutile; en conséquence de quoi, il est enjoint à toutes les Commissions du Bon Ordre de n'ouvrir aucune lettre, mais de les envoyer intactes à Varsovie.

Le Conseil a ordonné de remettre au Magistrat de Varsovie une somme de 30,000 florins, pour la subsistance des manœuvres, qui vivant auparavant au jour la journée, sont actuellement hors d'état de gagner leur pain, lors qu'ils sont de service aux lignes de la Ville.

### *Offre Patriotique.*

Le Généralissime envoyant à la Monnaye dix marcs d'argent de la part des Militaires, y a joint le billet suivant, adressé au President du Département des Finances.

" Je vous envoie Président les prémisses d'une cotisation de nos  
 " Militaires, qui sont fort pauvres en argent, mais riches en zèle &  
 " en bonnes intentions. Il est à désirer, que leur exemple soit imi-  
 " té par ceux des Citoyens, qui plus favorisés qu'eux par la fortune,  
 " peuvent offrir des dons beaucoup plus utiles à la Patrie.

*Le 8 Août.* Le Conseil enjoint au Département de Sureté de communiquer  
 le tableau de son Organisation au Comité central de Lithuanie, afin  
 qu'il en soit établi un pareil dans cette Province. Le Conseil auto-  
 risé en même tems le Comité de Lithuanie, de donner des passe-  
 ports pour l'étranger, à qui il sera jugé convenable, parmi les Ci-  
 toyens qui se trouvent dans ce pays là.

Du 1er au 7 d'Août il a passé en payement pour 138,575 florins  
 de billets du trésor.

### Jugement Criminel.

Ce Tribunal a condamné Jean Ostrorog, autrefois Nonce à la  
 soi-disante Diète de Grodno, à la perte de ses emplois, & l'a décla-  
 ré déchu de ses droits à la confiance publique, pour avoir voté en fa-  
 veur du démembrément du pays, & pour avoir signé les traités de  
 partage.

Thadée Staniszewski, aussi Nonce à la même époque, n'ayant  
 pas été convaincu d'avoir reçu de l'argent de la Russie, le traité de  
 partage qu'il avait signé sur un ordre extorqué par violence en fa-  
 veur de la Prusse n'ayant pas eu son effet; n'ayant point voté pour le  
 traité de partage en faveur de la Russie, a été mis en liberté.

### Conseil.

*Le 9 Août.* Le Citoyen Dziekonski, Trésorier de Lithuanie, a écrit au Gé-  
 néralissime, pour lui représenter qu'ayant toujours été fidel à sa Pa-  
 trie, il ne se croyait pas dans le cas de comparaître devant le Juge-  
 ment Criminel & demande de ne pas être jugé dans les circons-  
 tances présentes; le Généralissime a renvoyé ces représentations au  
 Conseil, qui a déclaré, que les règles générales adoptées pour l'admi-  
 nistration de la justice, ne seraient changées en faveur de qui que ce  
 soit.

Sur la représentation du Comandant de Varsovie, il a été ordonné d'augmenter le nombre des chariots destinés à transporter sans délai, dans cette ville, les prisonniers Prussiens, qu'on fait journellement le long des bords de la Vistule.

Il a été enjoint au Département des Finances de payer à celui des besoins de l'armée, contre sa quittance, la somme de 236,800 florins.

L'Abbé Wulfers, frère de celui qui a péri dans la malheureuse journée du 28 Juin, a présenté requête au Conseil. Il demande que l'innocence du défunt soit reconnu publiquement, & la permission de faire imprimer les enquêtes du procès de son frère; le Conseil a répondu ne pouvoir décider si le mort était innocent ou coupable, parce qu'on ne peut juger un homme qui ne vit plus; il accorde la permission de faire imprimer les enquêtes.

La veuve & les enfans du défunt Prince Czetwertynski, également mis à mort par le peuple dans la journée du 28 Juin, ont aussi présenté requête au Conseil; ils demandent la réhabilitation de la bonne renomée du père, que cette renomée soit assurée aux enfans, & qu'eux devenus orphelins soient mis sous la tutelle particulière du Gouvernement; le Conseil a déclaré, que comme le genre de mort de ceux qui ont péri dans cette malheureuse journée, ne peut flétrir leur mémoire ni celle de leurs enfans, l'opinion du public sur le personnel de ces victimes dépendait de lui seul. Que relativement à la tutelle, le Gouvernement l'accordant à tout Citoyen, ne la refuse pas non plus à cette famille.

Les femmes sans moyens d'existence, de ceux qui ont été enrôlés & envoyés à l'armée, ont été recommandées aux secours du Département de Finances.

### Nouvelles Militaires.

#### *Raport du Général Sierakowski, daté de Slonim du 3 Août.*

Il est arrivé près de la Ville le 31 Juillet, & quelques heures après l'ennemi vint camper vis-à-vis les Polonais. Le 1er les Russes

furent canonés si vivement qu'ils se retirèrent vers la forêt; le lendemain nouvelle canonade, depuis 9 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir. Le Bataillon de Krolikowski & celui des fusiliers ont défendus les faubourgs, dont l'ennemi voulait s'emparer; le Major Szott & le Capitaine Tymieniecki, avec de la Cavallerie Nationale & de la Milice de la Terre de Drohyczyn, ont pris en queue la Cavalerie légère Russe & l'ont mis en fuite. Nous avons eu 2 Officiers, 15 soldats tués, & 31 blessés. La perte de l'ennemi doit avoir été plus considérable, à cause du feu croisé de notre Artillerie. Le Général Derfeld a rétrogradé vers nous, ne laissant au delà du Niemen que le Général Zuboff. Diversion favorable à nos armées qui sont sous Vilna.

L'Officier porteur de cette nouvelle dit, que la perte des Russes dans cette petite action, va jusqu'à 300 hommes.

Le Capitaine Dembowski, de concert avec Bukowiecki, Adjudant du Généralissime, ont attaqué & emporté une batterie Russe, dans la nuit du 8 au 9 d'Août. Le Sous-Lieutenant Rydelt & le Bas-Officier Banville, Français de Nation, sont sautés les premiers dans la batterie; l'ennemi a sauvé les canons à force de bras. Malgré l'obscurité, il nous a paru que nous lui avons tué une dizaine d'hommes. Nous avons pris 4 fusils, 7 paires de pistolets, 11 havresacs, 10 manteaux de soldats, 1 d'officier, 1 paire de bottes, 14 bayonettes, 1 pioche, 9 pêles, 3 coignées & quantité de cartouches. Il n'y a eu que 3 chasseurs de Dembowski blessés dans ce coup de main.

Le 8 d'Août, un détachement de l'armée du Général Prince Poniatowski a pris 3 hussards du régiment de Trenk & plusieurs chariots de vivres destinés au camp Prussien. Ce Général a avancé ses piquets jusqu'à Wawrzyszew & Młodciny. Ayant appris que les Prussiens envoyaient un transport considérable de bétail à Sochaczew, il a ordonné, le 10 d'Août, au Lieutenant Wilamowski de le leur enlever. Cet Officier a joint ce transport vers Sochaczew où il a répandu l'allarme; il a pris & amené au camp 90 pièces de différent bétail, 2 soldats Prussiens & 14 paysans du convoi; tout cela a été envoyé à Varsovie. Dans la même nuit, les patrouilles du Général Poniatowski ont encore fait prisonniers 6 hussards Prussiens.

*Extrait*

*Extrait du Raport du Général Giedroyc de la bataille  
près de Salaty en Samogitie.*

Le Général Polonais rencontra l'armée Russe adossée à la rivière de la Musza, sous la ville de Salaty; la force des ennemis consistait en 2 *pulks* d'Infanterie, 4 escadrons de Cavallerie & 6 canons, postés en deçà de la rivière, & en delà en 1 *pulk* d'Infanterie, quelques escadrons de Cavallerie, un corps de Cosaques & 3 canons; les Polonais n'avaient que 300 hommes avec des armes à feu, 200 Piquiniers ou Faulxsiniers & quelque Cavallerie. L'ennemi fut étonné de l'apparition de l'armée Polonaise à 3 heures & demie du matin; il se rengea en ordre de bataille, alors commença une canonade réciproque; elle dura 4 heures, mais nous causa peu de domage; elle fit seulement sauter un de nos chariots de munition & deux des Russes: mais elle ne put empêcher notre Artillerie & notre Infanterie d'avancer. Arrivés à la portée du mousquet, les ennemis ne purent tenir, malgré leur supériorité; ils se retirerent d'abord en bon ordre, emportant leurs morts & leurs blessés, puis ils formèrent un bataillon quarré, mais s'apercevant que notre Cavallerie les prenait en queue & que nos Piquiniers, avec une pièce de canon, alaient tomber sur leur gauche, attaqués de front par notre Infanterie, à coups de bayonettes, ils se débanderent, mirent le feu à la ville & passèrent la rivière à gué, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Ils furent même obligés de jeter à l'eau quelques canons & plusieurs chariots de munitions, traînant ce qu'ils purent de l'autre côté de la rivière. Nous les poursuivimes jusqu'au bord, où une batterie de canons de gros calibre, chargée à cartouches, nous blessant beaucoup de monde, nous força à nous retirer sous la gauche de la ville. Cette batterie ayant été ensuite renforcée par les canons qui avaient passé la rivière, nous empêcha d'emporter les cadavres ennemis & de retirer leurs canons hors de l'eau.

Notre victoire eut été complète, dit le Général, si la Cavallerie eut soutenu l'Infanterie comme elle l'aurait dû; c'est avec bien du regret, que les éloges que j'aurais désiré donner à toutes mes troupes, ne tombent que sur mon Infanterie & mon Artillerie. Nous avons eu 32 hommes tués & plus de 100 blessés. Nous avons enterré 176 Russes, mais nous n'avons pu ramasser ceux qui sont restés sur les deux bords de la rivière; elle a été remplie de cadavres. Sur le champ

de bataille, sont restés plusieurs Officiers Russes tués, plusieurs croix, tabatières & effets de prix, & une quantité d'armes.

*Extrait du Raport du Général Zaiqczek, sur le siège de Varsovie, depuis le 5 jusqu'au 11 d'Avril*

Le 5, l'ennemi a tiré de tirs à autre sur nos travailleurs, mais cette canonade a été sans effet. Le 6 & le 7 ils nous ont jeté des bombes & des grenades, qui ne nous ont pas fait plus de mal. Le 8 nos batteries de l'aile gauche tirent sur eux pour les empêcher momentanément de troubler la tranquillité des habitans de la ville; effectivement notre feu ralentit le leur, & le Major Czechowski par celui de sa batterie, obligea bientôt de rentrer la Cavallerie ennemie, qui s'était montrée. Le 9 & le 10 ils nous jettent encore des bombes & des grenades, mais moins que les jours précédens. Le matin du 11 nous apercevant que les Prussiens élevaient une nouvelle batterie de 4 canons, nous tirâmes pour empêcher de les y placer. Bombardés pendant 6 jours, on ne nous a pas allumé une maison: nous n'avons eu que 3 hommes tués & 2 de blessé. Non seulement nos soldats, mais les habitans, même les femmes de Varsovie, se sont tellement familiarisé avec les bombes, grenades ou boulets rouges des Prussiens, qu'on les voit tomber sans émotion; plusieurs les regardent tranquillement par curiosité.